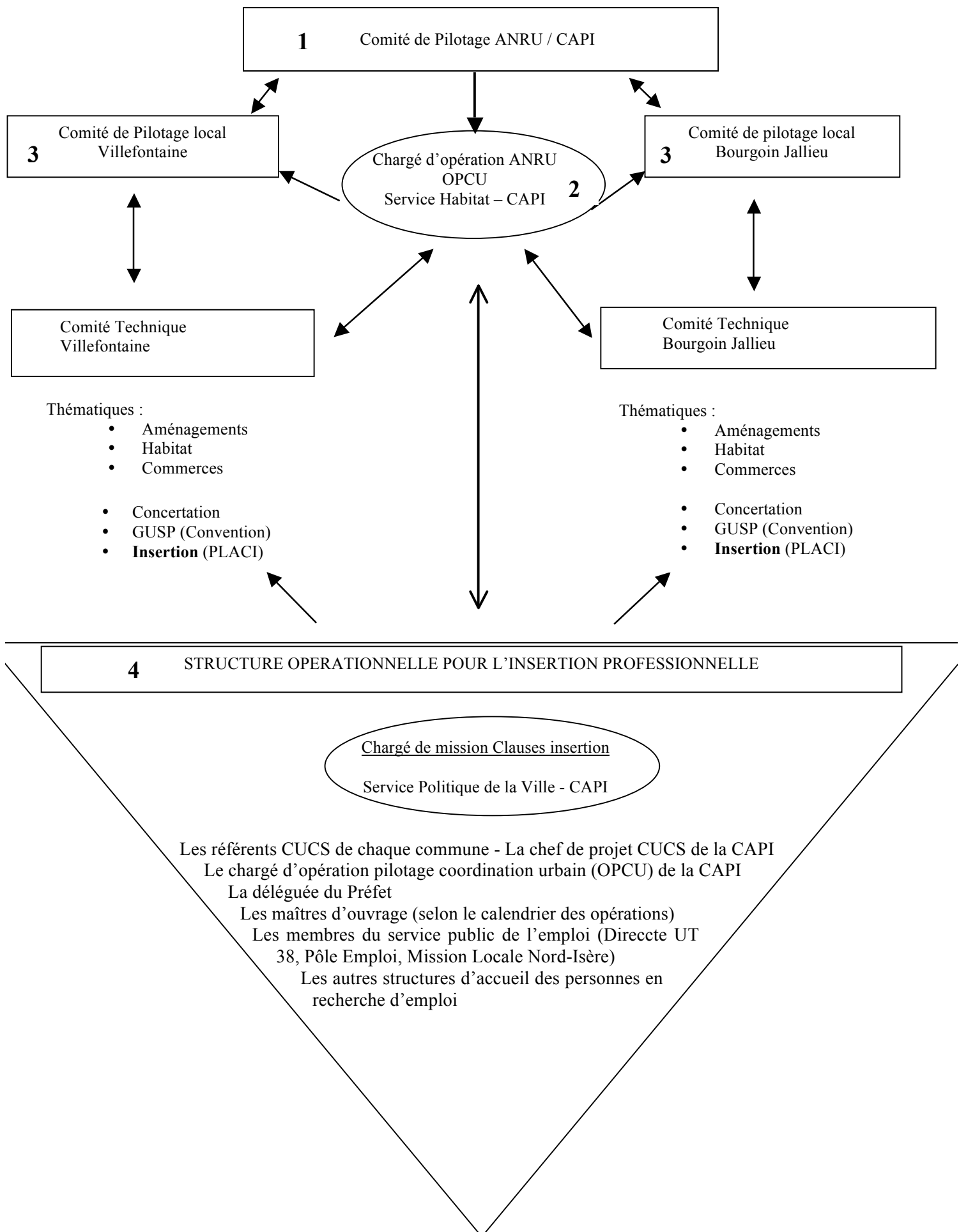


Intervention Ville de Villefontaine – Clause d’insertion AMI 22 02 2010
DOCUMENT DE TRAVAIL

Schéma d’organisation Intercommunale



Cette structure opérationnelle sera sous pilotage CAPI et sera guidée
par trois grands objectifs

1. Apporter un appui technique aux maîtres d’ouvrage dans la mise en œuvre des clauses d’insertion, en assurant cette assistance à chaque étape de la procédure :

- identifier les marchés pouvant intégrer les clauses d’insertion
- contribuer à la rédaction des appels d’offres : conseil sur la mise en œuvre des différents articles
- aider dans l’analyse des offres déposées par les entreprises sur les obligations en matière d’insertion professionnelle
- assurer le suivi des réalisations

2. Mettre en place des procédures à destination des entreprises, et notamment des petites et moyennes entreprises,

- informer sur les obligations en matière d’insertion professionnelle et sur les modalités d’y répondre
- assister les entreprises attributaires pour la concrétisation de leurs engagements
- proposer des offres de services adaptées aux recrutements potentiels
- s’assurer de l’effectivité des recrutements prévus

3. Organiser et animer, en lien avec les structures d’accueil des personnes en recherche d’emploi,

- le repérage, la mobilisation et l’évaluation des compétences et/ou habiletés des publics
- leur mise en relation et leur recrutement par les entreprises
- le suivi des parcours d’insertion et éventuellement de formation